

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la  
SAVOIE

Arrondissement de  
St Jean de Maurienne

Nombre de conseillers : 11

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Numéro :  
2025-75

## EXTRAIT

### Du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 27/11/2025 à 19 heures

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept du mois de novembre à dix-neuf heures, se sont réunis, en Mairie d'Albiez-Montrond, le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil municipal de la Commune d'ALBIEZ-MONTROND sous la présidence de Monsieur Alain MOLLARET, Maire d'ALBIEZ-MONTROND, dûment convoqués l'an deux mil vingt-cinq, le vingt novembre.

Étaient présents les membres du Conseil Municipal formant la majorité des membres en exercice : 11

M. Alain MOLLARET, Maire	Mme Emmanuelle CHAIX, Conseillère
M. Pierre PERSONNET, 1 <sup>er</sup> adjoint	M. Michel DURAND, Conseiller
M. Florian GIRARD, 2 <sup>e</sup> adjoint	Madame Corinne CHAUMAZ, Conseillère
M. Julien VIAL, 3 <sup>e</sup> adjoint	Mme Émeline DUFRENEY, Conseillère
M. Pierrick VIAL, Maire délégué de Montrond	M. Olivier MARTIN, Conseiller
	M. Paul BONNET, Conseiller

Étai(en)t absent(s) excusé(s) formulant procuration : 00

Étai(en)t absent(s) excusé(s) : 00

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BONNET

### Objet : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 octobre 2025

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-15 ;

**Considérant** que le projet de procès-verbal de la séance du 20 octobre 2025 a préalablement été communiqué à l'ensemble des conseillers municipaux,

Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée est appelée à approuver le procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 20 octobre 25.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, ADOpte le procès-verbal du 20 octobre 2025.**

- Pour : 10 (dix) : Alain MOLLARET, Pierrick VIAL, Pierre PERSONNET, Florian GIRARD, Julien VIAL, Emmanuelle CHAIX, Michel DURAND, Emeline DUFRENEY, Paul BONNET, Olivier MARTIN
- Contre : 0 (zéro)
- Abstention : 01 (une) : Corinne CHAUMAZ,

Fait et délibéré en séance à Albiez-Montrond, le **27 NOV. 2025**,

Monsieur le Maire  
Alain MOLLARET

  
Alain MOLLARET  
MAIRE  
D'ALBIEZ-MONTROND

Monsieur le Secrétaire de séance  
Paul BONNET

Le Maire

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Transmis au représentant de l'État le :

Publié le :